

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 31 MAI 2021

P.V. N° 116
Dossier N° 8bis

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV 79 – 5.2-1 en date du 12 avril 2013 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du site de Melun,

VU la délibération du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 66-1.2-2 en date du 13 septembre 2013 concernant l'autorisation de signer le marché n° 77.000.71.00933 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de projet du réaménagement du site de Melun avec construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, créations d'espaces de bureaux et de réunions, d'un amphithéâtre, d'un espace sportif, l'aménagement de parcs de stationnement,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de signer l'avenant au marché n° 933 concernant le réaménagement du site de Melun avec construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, création d'espaces de bureaux et de réunions, d'un amphithéâtre, d'un espace sportif, l'aménagement de parc de stationnement,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 31 mai 2021,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la passation d'un avenant n° 2 de rémunération définitive au marché MP 933 selon les modalités suivantes :

<i>Base du marché initial valeur M0 en € TTC</i>	Marché Initial TVA 19,6%	Avenant 1 TVA 20%	Avenant 2 TVA 20%	Marché Initial + Avenants 1+2	Ecart sur montants HT
Rémunération Mandataire - Absides	174 053,88	0,00	13 548,00	187 601,88	7,76 %
Rémunération OPC – Co Pilot IDF	227 335,68	12 240,00	16 320,00	239 575,84	12,52%
Rémunération AMO Toitures - Secc	102 090,56	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Rémunération totale équipe AMO	503 480,12	12 240,00	29 868,00	545 588,12	8,34 %



- De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour signer cet avenant ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU